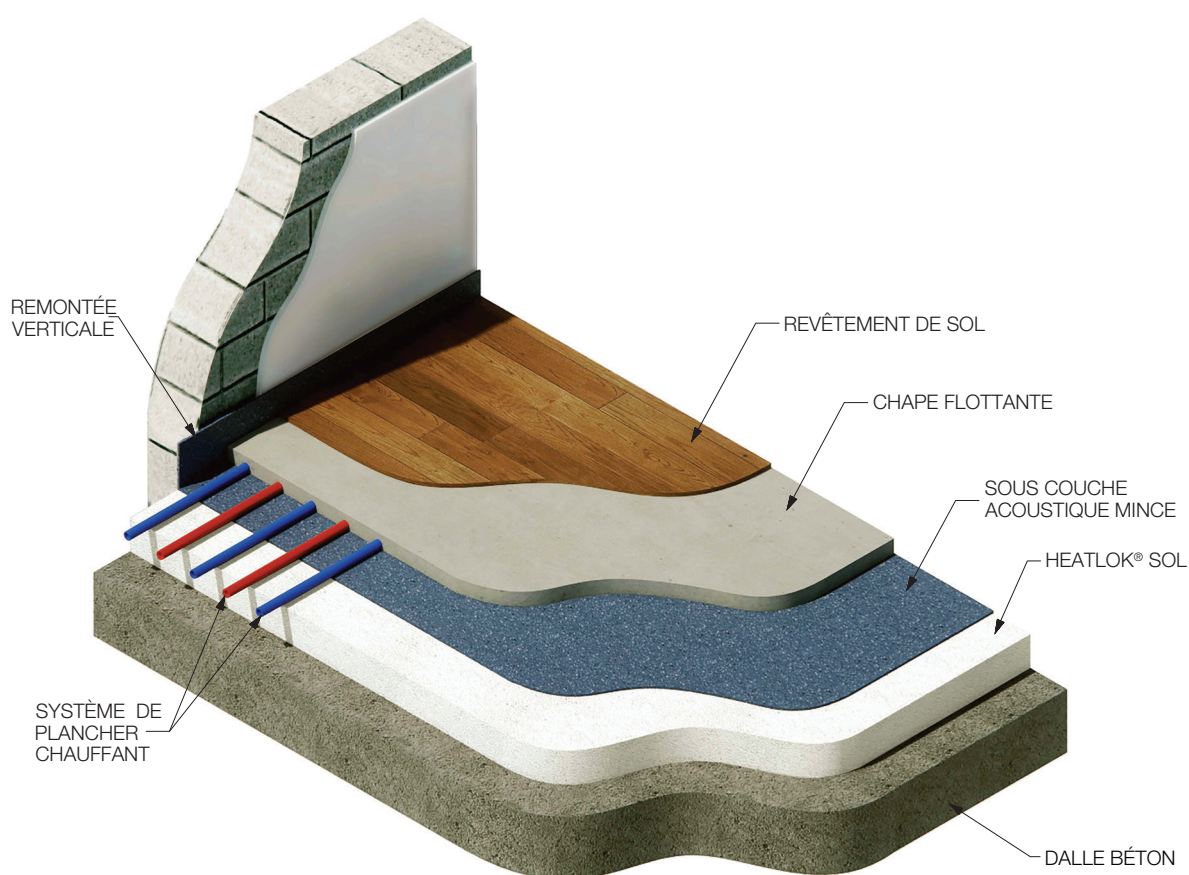


# Classement sol des sous-couches isolantes Note Explicative

**Objet :** Description et présentation des différentes classifications des sous-couches isolantes destinées à une mise en œuvre sous chape, dalle flottante ou carrelage scellé, conformément aux prescriptions du NF DTU 52.10.

**Classement sol :** Obligation réglementaire du code de la construction.



**Système composé de plancher chauffant, mousse PU projetée et sous-couche acoustique mince, applicable pour tous types de bâtiments.**

## Les avantages de ce système constructif :

- **Isolation Thermique :**
  - Isolation Thermique, Transmission thermique maîtrisée
  - Rapidité d'exécution
  - Durabilité, Sécurité et longévité de l'ouvrage
  - Compatible chauffage basse température
- **Performance acoustique :**
  - Réduction des bruits d'impact
  - Amélioration du confort acoustique

**La mousse PU projetée de dénomination HEATLOK® SOL est classée SC1 a1 CH, la plus élevée du marché avec une valeur acoustique de 27  $\Delta L_w$  pour le système constructif suivant :**

- Dalle béton
- Mousse PU projetée 120 mm
- SCAM  $\Delta L_w$  22 dB
- Chape 60 mm
- Revêtement de sol souple

## Classement sol :

Est exprimé sous la forme SCX + a ou b (Y) + A\* + CH\* avec X = 1 ou 2 et Y compris entre 1 et 4. (\*optionnel)

Exemple : SC1 a4 CH

## Éléments explicatifs sur la terminologie utilisée

**SC1** ou **SC2** : Dépend de sa résistance à l'écrasement

## La sous-couche (isolante et/ou acoustique) joue un rôle clé pour votre sol :

Elle doit supporter le poids du revêtement et de vos déplacements. Selon sa résistance à l'écrasement, elle est classée **SC1** ou **SC2**.

Les produits les plus résistants font partie de la catégorie **SC1**. Grâce à elle, il est possible de réaliser des chapes **plus fines**, sans avoir besoin d'ajouter des renforts comme des treillis métalliques ou des fibres.

## En résumé :

Plus la sous-couche est résistante, plus votre sol peut être léger et facile à poser, tout en restant solide et durable. La superposition de 2 sous couches donne un ouvrage classé **SC2**.

## La lettre a ou b indique quelle charge d'exploitation le sol peut supporter :

- **a** : jusqu'à 500 kg/m<sup>2</sup> – parfait pour les bureaux ou locaux tertiaires
- **b** : jusqu'à 200 kg/m<sup>2</sup> – adapté aux logements résidentiels (individuels ou collectifs)

## L'indice 1 / 2 / 3 / 4 associé à la lettre a ou b caractérise la réduction totale d'épaisseur de la sous-couche à 10 ans :

- **Indice 1** : réduction totale inférieure à 0,5 mm ;
- **Indice 2** : réduction totale de 0,5 mm à 1 mm ;
- **Indice 3** : réduction totale de 1 mm à 1,5 mm ;
- **Indice 4** : réduction totale de 1,5 mm à 2 mm.

Le maximum admissible est l'indice 4. Au-dessus de 2 mm de réduction d'épaisseur à 10 ans, le produit n'est pas toléré pour être mis en œuvre en sol sous chape, dalle ou carrelages scellés.

La superposition de 2 sous-couches n'est possible que si la somme des indices de chaque sous-couche est inférieure ou égale à 4.

- A : classification spécifique pour les sous-couches acoustiques si  $\Delta L_w \geq 17$  DB
- CH : classification de compatibilité avec les planchers chauffants

## Classement sol du plus performant au moins performant :

Plus performant : SC1 a1 A CH

Moins performant : SC2 b4

## En bâtiment résidentiel, le produit HEATLOK SOL peut être associé avec des SCAM classées :

SC1 a1 A CH\* / SC1 b1 A CH\* / SC1 a2 A CH\* / SC1 b2 A CH\* / SC1 a3 A CH\* / SC1 b3 A CH\* (\*optionnel)

## Pour les autres types de bâtiment, le produit HEATLOK® SOL peut être associé avec des SCAM classées :

SC1 a1 A CH\* / SC1 a2 A CH\* / SC1 a3 A CH\* (\*optionnel)

Pour la mise en œuvre avec plancher chauffant, la SCAM doit être classée CH.

## Attention, la superposition d'une mousse PU avec une SCAM classée SC1 b1 A CH, SC1 b2 A CH ou SC1 b3 A CH est exclue dans le cas d'une association avec :

- Des planchers rayonnants électriques ;
- Des planchers chauffants et/ou réversibles.